Comité consultatif éducation

1) Bref rappel historique, mode et fréquence des réunions

Le comité consultatif éducation a été créé en 2005. Il a commencé, sous la présidence de Françoise Gouy, par un travail autour du concept de l'éducation et des modalités de l'intervention du Conseil général qui pourraient répondre à certains objectifs éducatifs, au-delà des contenus disciplinaires de l'Education nationale.
Après un gros travail des quatre groupes autour des quatre thèmes : « Mon collège, un espace citoyen », « Construction d'un projet d'orientation », « La place de la famille », « Education et interculturel », le comité a établi une proposition d'intervention du Conseil général vers les collèges autour de quatre objectifs prioritaires.
Ont été élaborées ensuite des fiches-actions régulièrement revues et qui constituent toujours le fil rouge des réflexions et propositions faites.
C'est de ces fiches qu'ont été extraits les éléments de ce qui s'est appelé ensuite le projet éducatif départemental proposé aux collèges et l'étude conduite avec l'Université de Rennes 2 sur les compétences que devrait posséder un jeune à la sortie du collège.
En 2008, Françoise Gouy ne pouvant plus assurer la présidence, a été remplacée par Jacqueline Marc.
Les membres font, pour la plupart partie du comité depuis l'origine, ce qui constitue une garantie de continuité ; chaque année cependant, quelques désistements sont enregistrés (pour trop de difficultés d'assiduité) et le groupe accueille avec plaisir deux ou trois nouveaux membres qui aident à actualiser les sujets traités en fonction des préoccupations du terrain.
Le comité s'est réuni en plénière 6 fois cette année ; deux sous-groupes de travail se retrouvaient le plus souvent de façon autonome. Après la constatation de difficultés rencontrées dans l'un de ces sous-groupes, le comité ne s'est plus réuni qu'en plénière, à un rythme plus rapide exigé par l'ampleur des débats et la nécessité de parvenir à un point d'étape complet et précis.
Date des réunions en 2009 : 31/03, 28/04, 9/06, 28/09, 12/10, 23/11.

2) Contenu des réflexions et perspectives

Le comité avait décidé de concentrer ses efforts sur :

- La mise en œuvre du projet éducatif départemental.
- La construction d'un projet d'aide à l'orientation permettant d'évaluer ce qui pourrait être des compétences souhaitées à la sortie du collège et de les comparer avec celles effectivement acquises, afin d'orienter les propositions du comité sur de nouvelles actions visant celles semblant insuffisamment acquises (bien sûr on parle là des compétences transversales plutôt que des compétences disciplinaires).

Ceci n'a pas empêché des discussions beaucoup plus larges, diverses et sans nul doute nécessaires. Après la séance du 31.03 qui réunissait un plus grand nombre des membres (dont l'inspectrice d'académie adjointe et la représentante de la Direction diocésaine) après relance des invitations par le service éducation, le groupe a décidé de faire appel, à partir d'un questionnaire, à des contributions écrites venant de ses membres.

Résultats et situation : le comité a élaboré le Projet Educatif Départemental qui a été avalisé pas les élus du Conseil général et publié. Cette publication a été présentée à la rentrée 2008 à tous les chefs d'établissement et un exemplaire en a été adressé dans chaque collège public et privé, à destination de chaque professeur. Il n'y a pas eu d'impact et aucun projet n'a été déposé.
Des professeurs, membres du comité ou rencontrés par les uns ou les autres, disent n'avoir rien reçu et tout ignorer ; ceci ne constitue pas une enquête mais dénote un problème important de communication.
Le comité étudie les moyens de faire connaître cet outil effectivement conçu pour être au service des enseignants et des élèves. Il s'agit après l'« échec » de ce premier démarrage, de « convaincre » de la pertinence de la proposition qui, faut-il le rappeler, propose aux collèges un soutien financier contractualisé pluriannuel pour monter des projets à l'initiative du collège et, s'ils le désirent, avec des partenaires extérieurs à l'Education nationale.

3) Les priorités 2010 du comité consultatif

a) Faire connaître le projet éducatif départemental :
Une première piste a été explorée le 23 novembre 2009 par la délocalisation d'une réunion à Vitré, au collège Gérard de Nerval. Ce déplacement a permis de visiter avec beaucoup d'intérêt l'Orientibus et de rencontrer le principal avec qui les échanges ont été tout à fait instructifs. Mais une autre piste est à envisager lors de notre prochaine réunion : la rencontre des équipes éducatives qui le souhaiteraient (donc sur horaires de matinée ou d'après-midi) par ambassades de deux ou trois membres du comité.

b) Suivre le projet « théâtre à Talensac », initié par des établissements et une association culturelle locale. Le comité souhaite en produire un DVD, témoignage à présenter à d'autres établissements.

c) Continuer le travail engagé sur l'aide à l'orientation ainsi que celui de la place des familles.
Justement à ce propos, le comité travaille sur un sujet commun avec le comité consultatif Jeunesse : il s'agit d'unir nos réflexions sur la place et le rôle des familles dans l'éducation et leur implication dans les activités des jeunes.
Nous devrions, au deuxième trimestre 2010 être en capacité de démarrer cette réflexion par une journée d'échange sur ce propos, ouverte à d'autres publics partenaires.

4) Fonctionnement, méthodes de travail, moyens matériels

a) Relations avec le Conseil général :
Malgré la présence assidue de Mireille Massot, élue référente, le comité ressent très nettement, depuis peu, le besoin d'informations précises en ce qui concerne les décisions du Conseil général en faveur des collèges. C'est le service qui, au moment de l'élaboration de la « feuille de route », a appris au comité les mesures prises à la rentrée 2009 en faveur des collégiens, a permis ainsi aux membres de découvrir, lors de la dernière réunion le 23 novembre, qu'il n'y avait pas de dotation particulière prévue pour concrétiser les éventuels projets qui remonteraient des collèges dans le cadre du projet éducatif départemental, (projet du comité consultatif) et enfin, que les collèges avaient reçu une dotation pour leurs actions d'« ouverture culturelle » dès cette même rentrée ; du moins, c'est ce qui a été compris (en l'absence exceptionnelle de Mireille Massot). Le Conseil général abandonnerait-il son « Projet Educatif Départemental », proposé par le comité au bénéfice de cette dotation forfaitaire, qui plus est, obtenue sans proposition de projet culturel de collège ?
Une clarification des relations et des attentes mutuelles s'impose : il paraît aussi indispensable de travailler en connaissant les besoins du terrain qu'en connaissant explicitement les intentions du Conseil général. Il semblerait intéressant également que le ou les membres spécialistes d'une question donnée soi(en)t associé(s) à certaines opérations décidées par les élus (exemple : parrainage de collèges par des lycées techniques ou professionnels).

b) Méthodes de travail :
Le comité consultatif éducation se réunit maintenant en formation plénière toutes les sept semaines environ ; il ne travaille en petits groupes que sur des points bien circonscrits et pour une durée limitée afin d'éviter l'impasse dans laquelle s'est retrouvé un sous-groupe en 2008, ou encore pour aller échanger avec les équipes enseignantes qui le souhaiteront à propos du Projet Educatif Départemental.

c) Besoins matériels :
Ils concernent surtout pour cette année la deuxième priorité « Théâtre à Talensac » ; il avait été décidé de réaliser, à partir de ce projet estimé « de qualité » par le groupe depuis au moins six mois, un DVD qui, d'une part ouvrirait aux élèves concernés des activités complémentaires intéressantes, d'autre part permettrait au comité consultatif de montrer aux collèges un exemple de réalisation inter-établissements intéressante ainsi que son utilisation possible pour faire découvrir par exemple les métiers relatifs aux arts visuels.
Il est très urgent, à cette date d'avoir une réponse écrite sur les points suivants :
- financement de quelques DVD ; prise en charge ponctuelle d'une personne pour filmer et monter les différentes étapes des travaux des élèves, des professeurs et des partenaires culturels.
- mise à disposition de grilles permettant de faire circuler des expositions réalisées sur un projet fort d'un établissement à l'autre.